



CAEN du privé du 15 octobre 2026

Déclaration de la FSU

**Engagé·es
au quotidien**

Nous sommes à quelques mois de la fin du double quinquennat d'Emmanuel Macron et nous sommes donc à l'heure des bilans qui, concernant les politiques de l'Éducation nationale, sont les bilans de 7 ministres (Jean-Marie Blanquer, Pap Ndiaye, Gabriel Attal, Amélie Oudéa-Castéra, Nicole Belloubet, Élisabeth Borne, Édouard Geffray). Un record sur la période, mais une continuité quand on voit le parcours de notre actuel ministre qui, depuis 2017, a été DRH, puis DGESCO avant d'être nommé Ministre de l'Éducation nationale. Ce bilan, les lycéen·nes sont en train de le faire en le mobilisant contre les effets de la réforme Blanquer du lycée, du baccalauréat et de Parcoursup. Au soir du 6 octobre, alors que plus de 13 000 manifestant·es étaient passé·es sous les fenêtres du rectorat de Grenoble, Édouard Geffray affirmait que la réforme Blanquer a *« aussi permis à nos élèves de suivre enfin des spécialités qui leur correspondent au lieu d'être dans des espèces de tunnels qui étaient sociologiquement en plus très marqués parce qu'il y avait des inégalités sociales monstrueuses selon les filières. On a considérablement réduit les inégalités sociales. »* Cette affirmation est fausse. Avant la réforme de 2019, il y avait en effet une surreprésentation d'élèves de familles très favorisées en Première et Terminale S et une sous-représentation d'élèves de familles défavorisées. Après la réforme, ces inégalités sociales se sont déplacées vers les choix de spécialités et se sont même creusées. De même, les inégalités de genre se sont creusées.

Les études de la DEPP ont également montré que le séparatisme scolaire a augmenté entre les établissements privés et les établissements publics. Cette augmentation du séparatisme social n'est pas un choix sociétal mais le résultat d'une politique choisie. L'arrivée de la vague du babyboom des années 2000 en primaire a permis au privé d'accroître ses effectifs d'élèves, et d'obtenir des postes (payés par l'État), tout en ayant les moyens de sélectionner les familles selon leur niveau scolaire et social. Pendant ce temps, le primaire public a dû absorber toute la vague, dans sa diversité sociale, avec des moyens très contenus afin de maintenir les taux d'encadrement en classe sans trop augmenter le nombre de professeurs des écoles : il y a eu une suppression massive des classes de toute petite section (de 35 % d'enfants de 2 ans scolarisés, à 10 % entre 1998 et 2023) et des postes dédiés à la remédiation des difficultés pour les rapatrier sur les autres classes ; de même qu'un détournement des postes massivement fermés dans l'enseignement secondaire (surtout le collège et la voie professionnelle) et le supérieur. Le ministère a aussi joué avec la démographie enseignante : les départs en retraite n'ont pas été remplacés. Et quand la vague démographique d'élèves est arrivée au collège, l'enseignement public n'a pas eu davantage de postes : pendant le ministère Valaud-Belkacem, les fermetures ont ralenti, et ont été remplacées par des contractuel·les, ce qui s'avère très loin d'une reconquête. Et depuis, Jean-Michel Blanquer et ses successeurs ont eu toutes latitudes pour poursuivre l'austérité et dégrader les scolarités publiques. Beaucoup de familles vont dans le privé avec le sentiment de faire un choix contraint : le manque de postes se ressent dans les absences de professeur·es non remplacées, tout comme la réduction des recrutements, la faiblesse de certains contractuel·les et

l'abaissement du niveau des objectifs visés dans certains établissements de secteur parce que les équipes manquent de temps avec les élèves et d'heures de soutien. Le sabotage du public produit donc ses effets. Quand les parents se sentent isolés et sont inquiets, ils cherchent des solutions de sauvetage individuelles s'ils ne trouvent pas de moyens de gagner collectivement une éducation de qualité pour leur enfant.

Dans toutes les périodes depuis 1999, en primaire et dans le secondaire, le nombre de postes du privé, payés et alloués par l'État, baisse moins que ceux du public quand les effectifs d'élèves baissent, et symétriquement, le privé profite davantage que le public de financements publics des postes quand le nombre d'élèves augmente. C'est une politique nationale organisée, même si elle est silencieuse, de favoritisme au profit du privé en matière d'utilisation de l'argent public pour recruter des professeur·es.

Cette politique nationale est partagée par la majorité des collectivités territoriales de notre académie qui, alors que les conséquences du réchauffement climatique ont montré l'urgence d'investir dans le bâti scolaire des établissements scolaires ouverts à toutes et tous, continue de financer au maximum autorisé par la loi les établissements privés réservés aux privilégié·es.

Nous pouvons d'ailleurs nous interroger sur le financement d'établissement qui se paient le luxe de changer théoriquement tous les ans de mobiliers d'internat pour plus de 10 000 euros et pour une cinquantaine d'internes collégien·es et 60 000 euros d'équipement et d'installation que financent le département de Haute-Savoie pour 103 collégien·nes déclaré·es. Les collégien·nes du public aimeraient bien en avoir autant !

Sur l'ensemble du document présenté par le Conseil départemental, nous ne pouvons qu'émettre les mêmes questionnements sur l'opacité (à quoi correspondent les remboursements d'emprunt ? Comment contrôler que cela ne dépasse pas les 10 % autorisés?) et nos remarques restent les mêmes sur les mutualisations. Ce sont 13 établissements sur 23 dont les demandes reprennent des demandes semblables ou identiques à l'an passé ou bien sont complètement opaques dans le document présenté.

À l'heure de la préparation du budget 2027, si l'on veut vraiment donner leur chance à toutes et tous les élèves, il faut mettre fin au financement de l'école privé par les moyens publics.

Nous attendons par ailleurs les réponses aux questions que nous posons lors du dernier CAEN. Enfin, vous aviez répondu favorablement à la demande de communication des rapports des contrôles des établissements privés. Nous attendons toujours le cadre de cette communication.